RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 31 Mars 2025 à 18h00 au siège social situé 392 Chemin d'Esclatesang à APT, les associés de la société 3MP SERVICES SAS au capital de 1500 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, convoqués par le gérant.

Liste des associés présents et représentés

1. Associés présents :

- PINEAU Julien – [redacted]

- PINEAU Sindy - [redacted]

Monsieur Julien PINEAU, associé gérant, a présidé l'assemblée. Il a constaté que l'ensemble des associés présents est propriétaire de la totalité des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a mis à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 10.03.2025

- Texte de la résolution soumise aux associés

Il a rappelé que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

Projet de changement de date de clôture de l'exercice comptable au 31 décembre de chaque année au lieu du 30 septembre, et date de clôture du premier exercice au 31 décembre 2025 au lieu du 30 septembre 2025.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la date de clôture dudit exercice social ne sera plus fixée au 30 septembre mais elle sera fixée au 31 décembre

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix sur 2 voix.

jp sp

Processus de signature électronique avancée par ID: 96af45f3-62c3-481d-8d9d-ac2abdc257fb
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 11/04/2025 14:22:45 UTC

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article 23 des statuts relatifs à la date de clôture de l'exercice est rédigé ainsi :

« L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2025. »

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix sur 2 voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à APT le 31.03.2025.

Sindy PINEAU

[redacted]

a04cdf62-be5b-3533-a499-021d31e17469
2025-04-11 14:20:43 UTC

Julien PINEAU



e49a3e39-826a-3523-a17a-b8bdb1116719
2025-04-11 14:21:52 UTC

Processus de signature électronique avancée par ID: 96af45f3-62c3-481d-8d9d-ac2abdc257fb
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 11/04/2025 14:22:45 UTC